

CHUZELLES

informations



Mai - Juin 2009

N° 101

Sommaire :	LE MOT DU MAIRE
<p>Page 1: Le mot du Maire</p> <p>Page 2: Conseil municipal du 3 juin 2009</p> <p>Page 5: Conseil municipal du 8 juillet 2009</p> <p>Page 8: Commission affaires scolaires et périscolaires.</p> <p>Page 9: Commission communale d'actions sociales</p> <p>Page 10: Infos CAPV : service assainissement collectif</p> <p>Page 11: Le SCOT : qu'est-ce et quels sont ses enjeux ?</p> <p>Page 12: Le saviez-vous ?</p> <p>Page 14: Informations sportives</p> <p>Page 15: Pèle mèle</p> <p>Page 16: Que faire pendant l'été 2009 ?</p> <p>Page 17: Jeux</p> <p>Page 19: La vie associative chuzelloise</p>	<p>Le conseil municipal du 08 juillet a acté la démission de Francis LE BOEDÉC et une nouvelle organisation s'est mise en place. Conformément au code Général des collectivités Territoriales, les adjoints sont montés d'un rang dans l'ordre de leur nomination : Gilles GAVIOT-BLANC 1^{er} adjoint ; Patrick ALLARD 2^{ème} adjoint ; Marie Thérèse ODRAT 3^{ème} adjointe ; Marie Thérèse CARRET 4^{ème} adjointe.</p> <p>La pause estivale va nous permettre de faire le point sur les études et le programme des travaux que nous avons prévu pour 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none">♦ L'éclairage du stade sera terminé la semaine du 14 juillet. Avec cette nouvelle installation, nos footballeurs pourront s'entraîner dans de bonnes conditions avec un éclairage à plus de 100 Lux.♦ Les travaux d'aménagement de l'Abéreau débuteront la semaine du 14 juillet (nous attendions la validation des subventions par le Conseil Général).♦ Les travaux de peinture de l'intérieur de l'église vont démarrer 2^{ème} quinzaine de juillet pour une durée d'environ 2 mois, période pendant laquelle l'église sera indisponible.♦ La consultation pour l'étude d'aménagement de sécurité du centre village est en cours. Le choix du bureau d'études se fera courant juillet pour que dès la rentrée nous puissions, avec le bureau d'étude retenu, animer une réunion publique. Ce projet s'accompagne de réflexions du Conseil Général de l'Isère et de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois respectivement sur le carrefour de la croix de Tourmente et sur la route des Martinières.♦ En ce qui concerne la réalisation du trottoir le long de la route de Vienne au niveau de l'abribus (accès sécurisé), le choix de l'entreprise est en cours, avec un démarrage des travaux prévu pour fin septembre.♦ Nous travaillons activement avec le Syndicat des 4 Vallées, assisté par le bureau Safège, sur les études hydrauliques de l'Abéreau, combe Boussole/RN7 et route du Moulin pour définir les mesures à prendre et désigner les maîtres d'ouvrage correspondants.♦ L'étude de faisabilité de la construction du bâtiment pour les services communaux est en cours d'analyse par les différentes personnes concernées.♦ Urbanisme : Nous avons lancé une modification du Plan d'Occupation des Sols actuel pour permettre la réalisation du Plan Local de l'Habitat sur le terrain en dessus du Mille Club et nous engagerons dès l'automne la révision complète du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.
<p>Responsable de publication : M.MOREL</p> <p>Comité de Rédaction : R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ; A. LE GOUGUEC ; JM LUCAS ; G TOURNIER.</p>	<p>Avec l'arrivée de la chaleur, le plan canicule a été réactivé, les personnes sensibles sont recensées, mais restons vigilants et à leur écoute si besoin.</p> <p>Les festivités d'été sur l'ensemble de la C.A.P.V. ont débuté avec ciné-été, Caravan'jazz ou le 14 juillet, ce sont autant de lieux de spectacles que de rencontres pour toutes les générations, alors profitons-en.</p> <p>Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.</p> <p style="text-align: right;">Marielle MOREL</p>



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2009.

L'an deux mille neuf, le 3 juin, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2009

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, F. LE BOEDÉC, JL LESCOT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : MT. ODRAT a donné pouvoir à M. MOREL,
JM. LUCAS a donné pouvoir à R. ALIX

SECRETAIRE : L. BUTHION

La séance est ouverte à 20h15.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2009 :

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°24 : AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE.

L'entreprise « ROMET SA », exploitant actuel de la carrière devient un établissement de la SAS LUCIDI TP laquelle change de dénomination sociale et devient ROGER MARTIN RHONE ALPES.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de ce changement de raison sociale, il y a lieu d'annexer un nouvel avenant à la convention d'exploitation carrière signée le 27 janvier 1983.

Toutes les autres clauses de la convention initiale et de l'avenant n° 2 restent applicables.

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention carrière avec l'établissement ROMET SA de la SAS ROGER MARTIN RHONE ALPES dont le siège social est 617 route de Vienne à Chasse-sur-Rhône.

DELIBERATION N°25 : DURÉE D'AMORTISSEMENT - FRAIS D'ÉTUDES ET DOCUMENTS D'URBANISME

Madame le Maire informe le conseil municipal que certains biens sont à amortir, notamment les documents d'urbanisme et les frais d'études.

Il y a donc lieu de fixer la durée d'amortissement de ces biens, Madame le Maire propose de fixer les durées suivantes :

- Frais d'études : compte 2031 : 5 ans
- Documents d'urbanisme : compte 202 : 1 an

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DÉLIBÉRATION N°26 : DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PARTICIPATION POUR UNE ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ EN CENTRE-VILLAGE.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation va être lancée pour une étude d'aménagement de sécurité en centre village.

G.GAVIOT-BLANC précise que cette étude peut être subventionnée dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) de la CAPV et que la commune est compétente pour les aménagements de sécurité sur les RD en agglomération. Il est rappelé qu'une étude a été également demandée à la CAPV sur la route des Martinières partie basse (VC) et au CG38 pour la RD123 et le carrefour RD123/RD36 (RD hors agglomération). Les principaux objectifs de ce projet sont de réduire la vitesse des véhicules en centre village, d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, de prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de minimiser les nuisances sonores, tout en proposant des aménagements en harmonie avec l'environnement.

Madame le Maire propose de solliciter l'octroi de subventions et/ou participations auprès de différents organismes (Conseil Général de l'Isère, CAPV,...) pour contribuer au financement de cette étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour solliciter ces aides et effectuer toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 27 : PROJET DE REFONTE DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS) envisage la refonte de ses statuts afin d'intégrer la compétence « Centre de loisirs sans hébergement ».

MT Carret rappelle l'historique des décisions relatives au SISLS dont le conseil municipal a eu connaissance, notamment l'intégration de la compétence centre de loisirs sans hébergement».

Après lecture du projet de refonte des statuts du SISLS avec les compétences « Piscine – Terrain de Grands Jeux – Centre de Loisirs Sans Hébergement », Madame le Maire rappelle, conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat intercommunal aux communes concernées pour se prononcer sur le projet de refonte des statuts. À défaut de délibération dans ce délai la décision de l'assemblée est réputée favorable. La délibération du SISLS a été notifiée à la commune par courrier recommandé le 28 mars 2009.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211 et suivants,
Vu le projet de refonte des statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne annexé à la délibération,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (H. JANIN, F. LE BOEDÉC), approuve le projet proposé et charge Madame le Maire de faire le nécessaire.

Précision : la participation de la commune aux frais de fonctionnement du SISLS pour l'année 2009 est la suivante :

- Piscine : emprunts 7891 € / fonctionnement : 48 645€,
- Terrain de Grands Jeux : emprunts : 7301 € / fonctionnement 8043 €
- Centre de Loisirs Sans Hébergement (à compter du 26 janvier 2009) : fonctionnement : 10 724 €

Cette participation est prévue au budget 2009, article 6554.

DÉLIBÉRATION N°28 : CARAVAN' JAZZ - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur son rajout.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de la délibération à l'ordre du jour

Comme chaque année, dans le cadre de la manifestation culturelle « Jazz à Vienne », une caravane d'artistes se déplace dans les communes membres de la CAPV, dont 5 de la Vallée de la Sévenne.

Le 07 juillet 2009, la caravane se produira à Luzinay avec 3 spectacles programmés. Les 5 communes participantes s'engagent à verser une participation financière d'égale valeur au comité

des fêtes de Luzinay, association organisatrice, comprise entre 350 et 500 €.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, émettent un avis favorable au versement d'une subvention communale au comité des fêtes de Luzinay n'excédant pas 500 €.

COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Madame le maire demande aux élus représentant la commune au sein d'organismes extérieurs (commissions de la CAPV, réunions de syndicats intercommunaux,...) de bien vouloir s'organiser en cas d'empêchement pour désigner un élu afin de les remplacer.

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS) : R ALIX informe les membres présents qu'une commission a été réunie le 28 mai dernier pour le suivi du projet de construction du centre de loisirs sans hébergement « Mille Loisirs » à Luzinay.

Cette commission composée des représentants des communes membres (Luzinay, Villette-de-Vienne, Seyssuel, Serpaize et Chuzelles) avait pour objet l'ouverture des candidatures suite à la consultation lancée pour le choix du maître d'œuvre : sur 18 candidatures reçues, 4 cabinets d'architectes ont été retenus par la commission extraordinaire. Ces 4 cabinets seront reçus par la commission les 29 et 30 juin prochain.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Bureau communautaire : G GAVIOT-BLANC, M. MOREL, R. ALIX

G GAVIOT-BLANC explique qu'un point a été fait concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) des Rives du Rhône qui doit être prochainement approuvé par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, lequel regroupe 79 communes et 5 intercommunalités dont la CAPV.

Le SCOT est actuellement en pré consultation et sera mis en consultation officielle par l'intermédiaire d'une enquête publique à l'automne 2009.

La finalité d'un SCOT est de fixer les orientations générales d'organisation du territoire, de déterminer les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles. Ce document s'impose au POS et au PLU.

Le SCOT constituera aussi le cadre de référence pour certains projets portés à son échelle ou à celle des intercommunalités.

Le site internet du SCOT des Rives du Rhône peut être utilement consulté : <http://www.scot-rivesdurhone.com>

Madame le Maire rappelle que la mise en place du SCOT aura des répercussions sur l'aménagement du territoire communal et souhaite à ce titre que ce projet soit présenté par le syndicat mixte des Rives du Rhône à l'ensemble du conseil municipal lors

d'une réunion ; les membres présents donnent leur accord à cette présentation.

Commission Environnement : MT CARRET informe les membres présents que la campagne de fauchage de l'ambroisie par la CAPV sur les bords de route et sur le domaine public se déroulera du 15 juin au 15 août 2009.

Réseau de lutte contre l'ambroisie sur la CAPV

G. GONIN informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion à la chambre d'agriculture, un point a été fait pour la création d'un réseau de lutte contre l'ambroisie. Il s'agit de désigner un référent sur la commune qui apporterait une information aux exploitants agricoles de la commune concernant les moyens de lutter contre la prolifération de l'ambroisie dans leur exploitation.

Point sur différentes études menées sur la commune :

Abereau : G. GONIN rappelle qu'une réunion est programmée lundi 15 juin 2009 avec les riverains de l'Abereau pour faire le point sur les travaux qui doivent démarrer fin juin.

Bassins versants « Combe du Moulin » et « Combe de Boussole » : une réunion a eu lieu le 25 mai dernier suivie d'une visite sur le terrain en présence des représentants de la société SAFÈGE (bureau d'études), du syndicat des 4 Vallées, de la chambre d'agriculture et des exploitants agricoles de la commune concernés. Cette rencontre a été l'occasion de présenter les études menées et les solutions à envisager.

Point sur l'activité des associations chuzelloises :

- Dissolution du comité des fêtes : MT. CARRET informe le conseil municipal de la dissolution du comité des fêtes de Chuzelles, le concours artistique du 13 juin prochain étant leur dernière manifestation. Les membres du comité des fêtes ont souhaité faire profiter les associations chuzelloises du « petit matériel » dont ils sont propriétaires. Concernant le chapiteau mis à disposition du comité des fêtes par la commune, il sera restitué à la commune.

Une réunion s'est tenue en mairie le 2 juin 2009 afin d'informer l'ensemble des associations de la dissolution du comité des fêtes et d'anticiper l'organisation du 13 juillet. Aucune association n'est, à ce jour, intéressée pour prendre en charge l'organisation du 13 juillet (repas, buvette, sono ou orchestre, le feu d'artifice restant à la charge des communes de Chuzelles et Luzinay). Par contre des particuliers bénévoles se sont proposés afin d'aider à la réalisation de cette manifestation et nous les en remercions. Une commission communale élargie est créée, elle comprend ces divers participants et des membres désignés du conseil municipal (Anne LE GOUGUEC et Marie-Thérèse CARRET). D'autres personnes nous rejoindront le jour même. L'organisation prenant forme, diverses

réunions sont prévues, la prochaine ayant lieu le mardi 9 juin à 18H30 en mairie.

- Commission association : certaines associations ayant leur siège social en mairie, divers courriers arrivent à cette adresse. Une information leur sera envoyée concernant les modalités de retrait de ces courriers. Une réflexion est en cours sur l'affichage des informations par les associations.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les délégations du conseil municipal au Maire :

- Marchés Publics (Marchés sans formalités préalables) : Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur bâtiment technique a été lancée courant mars. Au terme d'une publicité et d'une mise en concurrence, après analyse des offres et application des critères de sélection retenus, le marché a été attribué au cabinet d'architectes BORTOLI-DROUART sis à Pont-Evêque pour un montant de 32 292 € TTC.
- Cession de matériel communal : un tracteur-tondeuse référence « White Outdoor Products 26T 1600 » devenu vétuste et dont les réparations se révèlent trop onéreuses a été proposé aux agents du service voirie qui étaient invités à proposer une offre d'achat. Après réception des offres, le bien a été cédé à un agent technique pour un montant de 150 €.
- Les travaux d'éclairage du Stade, réalisés par l'entreprise FORCLUM débuteront le lundi 8 juin 2009.

Manifestations culturelles à venir :

- Cin'été : le 6 juillet 2009 à Villette-de-Vienne
- Caravan'Jazz : le 7 juillet 2009 à Luzinay
- Fête Nationale : Feux d'artifice le 13 Juillet 2009 à Chuzelles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire
M. MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le huit juillet, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2009

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNOT, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : MT. ODRAT donne pouvoir à M. MOREL
JM. LUCAS donne pouvoir à R. ALIX
JL. LESCOT donne pouvoir à MT. CARRET
B. DECHASSE donne pouvoir à A. TRUCHET

SECRETAIRE : G. TOURNIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2009 :

Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°29 : DEMISSION 1^{er} ADJOINT :

Monsieur F. LE BOEDEC a présenté sa démission de ses fonctions de 1^{er} Adjoint et de Conseiller Municipal. Cette démission a été acceptée le 03 juin par Monsieur le Sous-préfet de Vienne et par Madame le Maire.

Comme le prévoit les textes et notamment :

- l'article R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : *les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.*
- l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *dès lors que le nombre minimum est respecté, à savoir au moins un adjoint, le conseil municipal peut, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission, décider de pourvoir ou non à cette vacance* ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas pourvoir dans l'immédiat le poste d'adjoint vacant, les adjoints prenant donc rang dans l'ordre de leur nomination :

- Mr Gilles GAVIOT-BLANC, 2^{ème} adjoint devient 1^{er} adjoint,
- Mr Patrick ALLARD, 3^{ème} adjoint devient 2^{ème} adjoint,
- Mme Marie-Thérèse ODRAT, 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint,
- Mme Marie-Thérèse CARRET, 5^{ème} adjoint devient 4^{ème} adjoint.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°30 : PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2009-2010 :

Par décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et

élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Tenant compte de l'augmentation des matières premières qui nous est répercutée par notre prestataire, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation du prix du repas de 2 %. Le repas sera facturé 3.65 € pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°31 : MODIFICATION DU POS AVANT SA REVISION EN PLU

La commune est dotée depuis le 21 février 1978 d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). Celui-ci a fait l'objet de plusieurs révisions :

- n°1 le 24 octobre 1986
- n°2 le 13 décembre 1994.

La commune envisage d'engager sur l'ensemble de son territoire la révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le lancement de cette révision sera présenté à un conseil municipal courant automne 2009.

Compte tenu du fait qu'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de la commune n'a pas été engagée depuis plusieurs années et également compte tenu des nombreuses démarches nécessaires pour l'élaboration des différents documents d'urbanisme, la durée de cette révision est estimée de deux à trois ans.

De plus, la commune s'est engagée dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat) piloté par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, à faire construire à court terme des logements sociaux, afin de diversifier l'offre de l'habitat.

Il est envisagé d'étudier un projet sur une partie du terrain cadastrée A 1138 situé actuellement en zone 2 NA, rue du Verdier.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de modifier le classement de ce terrain. S'agissant d'un intérêt général, il est proposé de lancer la modification du POS actuel pour permettre ce nouveau classement dans les délais souhaités.

Il est à noter que l'ensemble des demandes en terme de modifications de droit à construire privées sera étudié dans le cadre de la révision du POS en PLU à venir.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°32 : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :

Madame le Maire propose au conseil municipal de réactualiser le régime indemnitaire des agents administratifs de la catégorie C suite au décret n°2008-1016 du 02 octobre 2008 notamment l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

L'IAT est une prime pour partie attachée au grade détenu et pour une autre, aux missions effectuées, aux sujétions du poste occupé et à la valeur professionnelle de l'agent.

Il y a lieu de fixer les conditions d'attributions et de règlement de cette indemnité : sens du service public, initiative, esprit d'équipe, autonomie.

Ses montants et variations s'établissent comme suit :

GRADE	Taux de base (€)	Coef. max
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	458.32 soit 38.19 mens	3 666.56 soit 305.54 mens
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	443.50 soit 36.95 mens	3 548.00 soit 295.66 mens

Les montants sont indexés sur le point d'indice de la fonction publique.

L'IAT est versée mensuellement.

Les majorations pourront être accordées aux agents occupant un poste de travail impliquant des tâches d'encadrement, d'orientation ou d'exécution, particulièrement responsabilisantes ou nécessitant des connaissances ou une technicité spécifique, le remplacement temporaire d'un autre agent ou dans le cadre d'un écart grade/fonction.

Dans les autres positions d'activité, l'IAT suit le sort du traitement brut indiciaire.

Toute disposition antérieure à la présente délibération devient caduque à compter de son entrée en vigueur.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°33 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT SECURITAIRE ROUTE DE VIENNE :

Madame le Maire informe les membres présents qu'une consultation a été lancée pour un aménagement sécuritaire route de Vienne.

Actuellement, les enfants désirant accéder à l'arrêt de car situé côté ouest de la rue de Vienne à une trentaine de mètres au nord du carrefour rue de Vienne/ route des Martinières sont contraints de traverser à deux reprises la rue de Vienne par les passages protégés existants. Le projet consiste en la

prolongation du trottoir existant côté nord de la route des Martinières jusqu'à l'arrêt de car.

Madame le Maire propose de solliciter l'octroi de subventions et/ou participations auprès de différents organismes (Conseil Général de l'Isère, CAPV, et tous autres organismes) pour contribuer au financement de cette opération.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°34 : DESIGNATION MEMBRE DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Suite à la démission de Mr. F. LE BOEDEC, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Après délibération, Monsieur G. GAVIOT-BLANC est désigné pour le remplacer.

La commission d'Appel d'offres est composée comme suit :

- Président : Marielle MOREL
- Membres titulaires : H. JANIN, JL. LESCOT, C. COURNUT
- Membres suppléant : MT. ODRAT, C. BOREL, G. GAVIOT-BLANC

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°35 : CONVENTION CINE-ETE :

Les communes de Villette-de-Vienne et Chuzelles participent conjointement à l'opération ciné-été. Cette année le lieu de projection était Villette-de-Vienne le 06 juillet.

Il y a lieu de délibérer pour donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de la convention qui doit être passée entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°36 : ACQUISITION TERRAINS – PROCEDURE :

Suite aux travaux engagés pour la restauration des berges de l'Abereau, la commune doit acquérir des terrains appartenant à certains riverains. Il y a donc lieu de délibérer pour donner tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches administratives et comptables se référant à ce dossier.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°37 : REMBOURSEMENT FRAIS :

Suite au départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, il a été décidé de lui octroyer un cadeau. Pour des raisons de commodité, Madame MT. CARRET a fait l'avance, il convient donc de délibérer pour permettre le remboursement.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMPTES-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS :

Syndicats intercommunaux :

PARFER : Une assemblée générale extraordinaire de cette association a lieu le 08 juillet 2009 à 20h30 en Mairie de Chaponnay. A cette occasion, l'assemblée sera amenée à se prononcer sur l'autorisation à donner au Président d'estimer en justice et sur le projet de mémoire à déposer au Tribunal Administratif de Lyon. La commune de Chuzelles ne pourra pas être présente en raison de la réunion de conseil municipal le même jour, mais a demandé à être informée des conclusions de cette assemblée générale extraordinaire.

Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne : lors de la dernière réunion relative au choix de l'architecte pour la construction du Centre de Loisirs à Luzinay, l'architecte Franck Devignes de Vienne a été retenu.

Syndicat Energie 38 : La commune demandera la liste des différents fournisseurs d'électricité sur la commune afin de réaliser un contrôle de la taxe sur l'électricité.

Syndicat des 4 Vallées : une nouvelle plaquette d'information a été réalisée, elle sera diffusée prochainement dans tous les foyers.

Commissions communales :

ADSL :

La société ALSATYS a réalisé une enquête sur les zones blanches de la commune. Une quarantaine de foyers sont concernés, il a été demandé Conseil Général de communiquer à la commune l'étude et les analyses de risques.

Bâtiments-travaux-voirie-urbanisme :

Un point sur tous les dossiers en cours est présenté aux membres présents.

Ecoles :

Une synthèse des derniers conseils d'école élémentaire et maternelle est présentée à l'assemblée.

Les effectifs pour la rentrée 2009-2010 sont les suivants :

- o maternelle : 71 enfants
- o primaire : 128 enfants

Deux changements d'enseignants interviendront à la prochaine rentrée à l'école maternelle.

Bibliothèque municipale :

Une réunion de la commission s'est tenue dernièrement afin de faire un bilan. Le fonctionnement mis en place dans le courant d'année donne satisfaction, de nouveaux livres seront acquis prochainement. Une exposition sur le thème des « monstres » aura lieu en septembre octobre 2009.

DIVERS :

Transports scolaires pour enfants de l'école maternelle à la prochaine rentrée.

Pour la rentrée 2009, la CAPV a mis en place un règlement pour le transport scolaire des enfants de moins de cinq ans. Après analyse des différentes actions à mettre en place et consultation des parents d'élèves, la commune ne pouvant satisfaire toutes les obligations a pris la décision de ne plus assurer ce service. Une note a été adressée aux parents d'enfants de l'école maternelle fin juin pour les informer de cette décision.

Le service de transport scolaire pour les enfants de l'école élémentaire est, lui, maintenu.

Désignation membre suppléant au Syndicat d'Energie 38. Suite à la démission de M. F.LE BOEDÉC, il y a lieu de pourvoir à son remplacement en qualité de membre suppléant. Monsieur H. JANIN est désigné en qualité de membre suppléant à ce syndicat.

Rapports annuels sur prix et qualité eau, assainissement, ordures ménagères. Madame le Maire présente aux membres présents une synthèse de ces différents rapports et précise que ceux-ci sont consultables par tous les élus ainsi que par les Chuzellois au secrétariat de la Mairie.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le 16 septembre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

M. MOREL



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

JEUDI 18 JUIN 2009 – LES CM1 AUX FOURNEAUX !



Les enfants de la classe des CM1 ont préparé avec les conseils de la diététicienne et le soutien de parents d'élèves un repas au Mille Club pour mettre à profit l'enseignement de leur activité ACTINUT poursuivie au long de l'année scolaire.

Cette activité financée en partie par la CAPV a eu pour objectif d'attirer l'attention des enfants sur les problèmes d'obésité rencontrés de plus en plus fréquemment dès le jeune âge.

C'est donc un repas consciencieusement réfléchi qui a été offert ce jour :

- Salade de tomates, et maïs
- Poulet à l'estragon
- Gratin dauphinois
- Plateau de fromages
- Glace vanille/framboise et sa sauce chocolat.

Enfants et adultes ont été enchantés de cette expérience malgré la chaleur accablante devant les fourneaux ...



GARDERIE

En cette fin d'année scolaire le bilan de la garderie est le suivant:

- le matin, avant la classe, une vingtaine d'enfants, en moyenne, était accueillie chaque jour (à partir de 7h30)
- le soir, après la classe plus d'une trentaine d'enfants a bénéficié de ce service (jusqu'à 18h30 sauf le vendredi 18h00).

Pour assurer cette garderie, deux salles sont à la disposition des enfants pour d'une part se reposer et lire, d'autre part, jouer et dessiner...

Lorsque le temps le permet, les enfants sont à l'extérieur des locaux et ils peuvent se détendre en utilisant les raquettes, ballons en mousse, dînettes, etc.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Alors que l'heure des vacances approche, une réunion de bilan d'activité a eu lieu début juin avec les bénévoles, la commission municipale et la responsable de la bibliothèque.

A ce jour, 312 cartes de membres ont été éditées et 270 lecteurs effectifs sont inscrits cette année.

Les emprunts de livres sont en progression constante : une moyenne mensuelle de 547 sorties en 2009 alors qu'elle était de 473 en 2008.

La bibliothèque de Chuzelles participe cette année encore au prix « **Sang d'Encre** » dont le dépouillement aura lieu à Vienne mi novembre 2009. 5 livres ont été acquis et seront disponibles bientôt.

La fermeture annuelle se fera du 24 juillet au 24 août, et dès la rentrée de nouveaux projets verront le jour...

**Vous voulez comprendre comment fonctionne la bibliothèque municipale ?
Vous vous interrogez sur le quotidien d'une bibliothèque ?
Rejoignez notre équipe de bénévoles et partagez avec eux la passion du Livre !**

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale :

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI : de 16 h 30 à 19 h 00



COMMISSION COMMUNALE AFFAIRES SOCIALES

ATTENTION CANICULE !

Comment connaître le niveau de vigilance ?

Une carte de France métropolitaine indiquant le niveau de vigilance nécessaire est actualisée deux fois par jour (6h00 et 16h00) :

- ☞ le pictogramme représentant un thermomètre vous permet de visualiser les zones où le risque « canicule » est déclaré.
- ☞ les couleurs vous indiquent la conduite à tenir :
 - la couleur verte : aucun changement de comportement
 - la couleur jaune : une attention est recommandée
 - la couleur orange : une vigilance vous est recommandée
 - la couleur rouge : la vigilance s'impose

Consultable sous www.meteo.fr, vous avez accès à la carte « vigilance météo » en cliquez sur le lien « Vigilance Météo - phénomènes dangereux » de la page d'accueil.

Un numéro vert « Canicule info service » est à votre disposition pour vous informer : **0.800.06.66.66**.

Quelles sont les conditions caniculaires ?

Votre santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies :

- 1- Il fait très chaud
- 2- La nuit, la température ne descend pas ou très peu
- 3- Cela dure depuis plusieurs jours

Que faire ?

Vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée :

- ❖ Mouillez vous plusieurs fois par jour
- ❖ Assurez-vous de disposer d'une légère ventilation (manuelle ou mécanique)
- ❖ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée : passez plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé
- ❖ Maintenez votre maison ou appartement à l'abri de la chaleur
- ❖ Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour
- ❖ Mangez normalement
- ❖ Donnez des nouvelles à votre entourage (famille, amis ou voisins...) ou contactez votre mairie (Centre Communal d'Action Sociale)

Pour les plus jeunes (enfants ou adultes) :

- ❖ Ne pratiquez pas d'efforts physiques intenses
- ❖ Ne restez pas en plein soleil
- ❖ Protégez votre peau du soleil
- ❖ Maintenez votre maison ou appartement à l'abri de la chaleur
- ❖ Ne consommez pas d'alcool, buvez de l'eau abondamment.
- ❖ Restez vigilant sur l'état de santé de votre entourage
- ❖ Si vous êtes particulièrement exposé à la chaleur dans votre métier, parlez des aménagements possibles avec votre équipe

Vous prenez des médicaments: demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien

Si vous ne vous sentez pas bien, demandez l'aide de votre entourage,

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Source : http://canicule-sante.inpes.fr/sommaire_canicule-sante.php



Contacts

Assistante sociale de secteur
Responsable ADMR à Chuzelles
Adjoint Affaires sociales

Mme JURDIC tel 04 78 73 00 10
Mme LAMURE tel 04 74 57 92 83
Mr ALLARD tel 04 74 57 90 91 (mairie)



INFOS CAPV : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LES STATIONS D'EPURATION :

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par les réseaux de collecte et de transit des eaux usées. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans les eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de « boues » qui sont évacuées selon leur nature pour l'épandage agricole, le compostage ou l'incinération.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPV :

❖ **Exploitation en régie directe:**

Dans ce cas, la collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement liés à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

La CAPV exploite les réseaux d'assainissement du territoire de 6 communes en régie directe ce qui représente plus de 60 % de la population. Les communes concernées par ce mode de gestion sont Vienne, Pont Evêque, Serpaize, Luzinay, Chuzelles et Saint Sorlin de Vienne.

❖ **Affermage :**

La collectivité met à la disposition de l'entreprise délégataire les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service.

Les 8 contrats d'affermage concernent 11 communes de la CAPV: Chasse Sur Rhône, Chonas L'Ambellan, Côtes d'Arej, Estrablin, Eyzin Pinet, Jardin, Moidieu Détourbe, Reventin Vaugris, Saint Romain en Gal, Seyssuel et Villette de Vienne.

→ *Eléments clés : 40 % des réseaux exploités en régie directe, 8 contrats d'affermage, 516 Kms de réseaux de collecte sur le territoire de la CAPV*

La station d'épuration du SYSTEPUR située à Reventin Vaugris traite actuellement les eaux usées de 13 communes de la CAPV

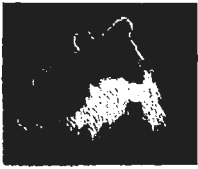
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A CHUZELLES :

- Afin de garantir un fonctionnement optimal des réseaux d'assainissement, des curages préventifs sont effectués sur l'ensemble du linéaire intercommunal : en 2008, plus de 5 Kms de linéaires ont été curés sur Chuzelles (2ème plus grand curage après Vienne, pour un total de 33 Kms curés). Le coût à charge de la CAPV est de 224 500 € HT.

- Diagnostic eaux claires parasites : Une étude initiée par la commune et reprise par la CAPV a été réalisée. Cette étude avait pour objectif de rechercher les eaux claires parasites afin de déterminer les causes d'infiltration d'eaux, autres que usées. Une programmation des travaux sera établie courant 2009 afin de supprimer ces entrées d'eaux dans le réseau de Chuzelles

Pour information : Les dépenses d'investissement de la CAPV du budget régie (donc hors affermage) s'élèvent à 1 723 745 € sur 2008.

A lire dans le prochain bulletin : le service public d'élimination des ordures ménagères.



LE SCOT : QU'EST-CE ET QUELS SONT SES ENJEUX ?

Qu'est-ce que le SCOT ?

Un outil de planification :

Le Schéma de Cohérence Territoriale doit définir le cadre et les modalités du développement pour les 20-30 ans à venir. Son élaboration doit permettre de concevoir un développement durable et responsable au regard des générations à venir.

Un outil de cohérence territoriale :

Cohérence entre les politiques sectorielles conduites sur le territoire dans les domaines de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements sur un territoire d'un seul tenant.

Un outil prospectif :

Il s'agit d'anticiper sur les développements futurs pour que les transformations en cours représentent un réel bénéfice pour les habitants en termes de qualité de vie.

Ainsi doivent être compatibles avec le SCOT :

- les programmes locaux de l'habitat (**PLH**), les plans de déplacements urbains (**PDU**) ;
- le schéma de développement commercial lorsqu'il existe (**SDC**) ;
- les plans locaux d'urbanisme (**PLU**), cartes communales et plans de sauvegarde et de mise en valeur (**PSMV**) ;
- les opérations foncières et d'aménagement : **ZAD**, **ZAC**, lotissements dont la surface construite est supérieure à 5.000 m² ;
- la constitution par une collectivité de réserves foncières de plus de 5 hectares d'un seul tenant ;
- les autorisations d'urbanisme commercial des commissions départementales d'équipement commercial (**CDEC**).

Quels sont les enjeux du SCOT ?

Les enjeux du SCOT sont multiples

- Renforcement et affirmation du rôle et de l'identité du Nord-Isère, dans la métropole lyonnaise d'une part, en Isère et entre les agglomérations d'autre part.
- Faire face aux défis démographiques, sociaux, économiques et urbains que représentent les perspectives d'un accroissement soutenu de la population.
- Organiser (et non subir) l'accueil des populations futures en misant sur la qualité de vie (environnement, offre de services et d'équipements) et sur les orientations possibles de chaque territoire.
- Conjuguer développement urbain et prise en compte de l'environnement (maîtrise des extensions urbaines, politique de déplacements).
- Diversifier l'offre de logements et développer l'offre de services pour éviter que des secteurs du territoire ne deviennent les banlieues résidentielles des agglomérations limitrophes.
- Diversifier l'offre d'emplois en lien avec les atouts et les potentialités locales
- En rendant très accessible le Nord-Isère, les infrastructures routières et/ou ferroviaires ont largement facilité son développement économique et résidentiel. En contrepartie, les déplacements n'ont cessé d'augmenter sur l'ensemble des axes routiers.
- D'ici à 2020, le Nord-Isère devrait accueillir de nouvelles infrastructures
- Les perspectives de développement des vingt prochaines années suscitent quelques inquiétudes et interrogent sur la recherche de nouveaux équilibres, complémentarités et solidarités entre secteurs urbains et secteurs plus "ruraux" ; Le SCOT devra éviter que le développement futur ne soit porteur de nouveaux déséquilibres.

Le SCOT des rives du Rhône a fait l'objet d'une présentation à la CAPV devant l'ensemble des maires des 18 communes. Il a été demandé, lors de cette réunion, qu'une présentation précise soit faite dans la commune de Chuzelles en septembre. Ce document sera soumis ensuite à enquête publique avant approbation. Ce document s'appliquera au PLU à venir et les PLU existants devront se mettre en cohérence avec le SCOT.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES PISCINES INDIVIDUELLES

1. Législation, normes et certification sur la sécurité piscine :

⇒ Depuis le 1er janvier 2004, les piscines privées nouvellement construites, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir les risques de noyade.

⇒ Depuis le 1er mai 2004, les piscines des habitations données en location saisonnière doivent également être pourvues d'un tel dispositif.

⇒ Au 1er janvier 2006, toutes les autres piscines existantes devront être équipées.

Lorsque le maître d'ouvrage, c'est-à-dire celui qui décide de la construction ou de l'installation d'une piscine, fait appel à un constructeur ou installateur, ce dernier doit lui remettre au plus tard à la date de réception de la piscine, une note technique qui indique les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité retenu par le maître d'ouvrage.

⇒ Ne sont pas concernées par la loi les piscines hors-sol (posées sur le sol), les piscines gonflables ou démontables, les piscines d'intérieur (situées dans un bâtiment) et les piscines des établissements de natation qui font l'objet d'une surveillance par un maître nageur.

⇒ Les dispositifs retenus et soumis à certification :

- Les clôtures (norme NF P 90-306)
- Les alarmes (norme NF P 90-307)
- Les couvertures (norme NF P 90-308)
- Les abris (norme NF P 90-309)

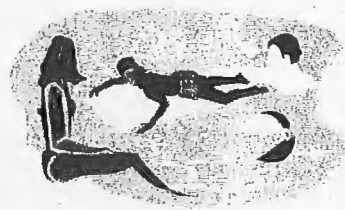
⇒ Le non respect de ces dispositifs est puni de 45000€ d'amende. Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement.

2. Fiscalité :

Toute construction de piscine enterrée doit faire l'objet d'une déclaration. L'administration fiscale met à jour ses plans cadastraux au moyen des déclarations des propriétaires mais également de photographies aériennes.

⇒ La Taxe d'habitation : la piscine étant considérée comme une dépendance de l'habitation, elle est donc imposable (article 1407 du CGI). Le calcul de la taxe varie selon les communes.

⇒ La Taxe foncière : la piscine est soumise à la taxe foncière dès que la construction de la piscine nécessite la réalisation d'un ouvrage en maçonnerie. Ne sont pas imposables les piscines en matériaux composites dont la pose ne nécessite qu'une fouille. La piscine est soumise à déclaration dans les 90 jours suivant sa réalisation définitive. Elle peut bénéficier de l'exonération temporaire de taxe foncière pendant les 2 années qui suivent son achèvement.



LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES VOYAGEURS FRANÇAIS A L'ETRANGER.

En fonction des destinations et des conditions de séjour, 15 à 64 % des voyageurs sont victimes de problèmes de santé quand ils se déplacent à l'étranger.

La **diarrhée** reste le problème de santé le plus fréquent en voyage, suivi par :

- **les affections des voies aériennes** (rhume, toux...),
- **les maladies de peau,**
- **la fièvre.**

Le profil épidémiologique évolue néanmoins avec l'émergence de nouvelles pathologies :

- **mal d'altitude,**
- **mal des transports,**
- **traumatismes et blessures.**

Le voyage doit être l'occasion d'une mise à jour du calendrier vaccinal (rougeole en particulier) et, en fonction des zones visitées, d'injections supplémentaires (vaccins contre la tuberculose, l'encéphalite japonaise, la grippe, la fièvre jaune, la rage...)

En règle générale, il est nécessaire de se protéger face aux risques liés aux moustiques (paludisme), poux, punaises, tiques, araignées, scorpions, serpents.

Au niveau des recommandations plus globales surveillez son hygiène alimentaire et corporelle et, n'oubliez pas que la **trousse à pharmacie** fait partie intégrante du sac de voyage, aussi léger soit-il !!!

Les causes de mortalité chez le voyageur sont, dans la moitié des cas, cardiovasculaires.

Les autres causes de décès se partageant entre accident de la voie publique, noyade...

Les infections ne sont responsables que de 1 à 3% des décès.

Les causes de rapatriement sanitaire sont proches des causes de mortalité en voyage : traumatiques, vasculaires et psychiatriques.



Que trouve-t-on dans la trousse à pharmacie type, selon la protection civile ?

Compresses stériles ; antiseptique non coloré ;
biafine ; efferalgan, doliprane ou aspirine ;
pince à échardes ; bandes de gaze ;
sparadrap ; élastoplast ; compeed ; fil et
aiguilles ; pansements compressifs ;
pansements pour brûlures ; pansements ;
ciseaux ; gants latex ; sucre ; savon ;
citronnelle ; crème pour piqûres ; aspi venin ;
couvertures de survie ; produit de rinçage
oculaire en doses individuelles ; thermomètre ;
médicaments habituels des personnes
présentes



LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE.

En 2008, la grande majorité des sites de baignade à travers l'Union Européenne étaient conformes aux normes d'hygiène communautaire. Au cours de la saison balnéaire, près de 96% des zones de baignade et 92 % des sites aménagés dans les rivières et les lacs répondaient aux valeurs minimales.

Les pays dans lesquels le pourcentage maximum d'eaux de baignade est conforme aux normes les plus élevées sont : **CHYPRE** (98,2 %), la **GRECE** (97,7 %) la **FRANCE** (96,3 %) et **MALTE** (94,3 %).

Sur les 21 400 zones de baignade contrôlées en 2008 dans l'U.E., 2/3 étaient situées sur le littoral et le reste le long des lacs et rivières.

Alors, **PRUDENCE** reste mère de **SURETE** !



INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Piscine de Vilette de Vienne



HORAIRES D'ETE (du 1er Juillet au 23 Août 2009)

- LUNDI AU SAMEDI11 h 30 à 19 h 15
- DIMANCHE..... 10 h 30 à 18 h 45

☺ ☺ ☺ ☺

TARIFS AU 01/07/2009

ENFANTS (de 4 à -14 ans) : entrée 3.20 € - Carte 10 entrées 22.00 €
ADULTES : entrée 4.20 € - Carte 10 entrées 34.00 €

- **La piscine sera fermée du 24 août au 6 septembre 2009**

➤ Salle de remise en forme – Vilette de Vienne



La salle de remise en forme de la Piscine de Vilette de Vienne a renouvelé son matériel.

Vous y trouverez des vélos (standard, cross-trainer, fitness, rameur) tout pour muscler bras et jambes.

Le sauna et le jacuzzi vous attendent pour la détente.

- **Lundi : 10 H – 19 H 45**
- **Mardi au vendredi : 10 H – 18 H 45**
- **Samedi : 12 H – 17 H 30**
- **Dimanche : 10 H – 12 H 30**

Entrée : 10 € (Carte de 6 entrées : 45 € ou 10 entrées : 80 €)

Le droit d'entrée à la salle de remise en forme donne accès à la piscine aux heures d'ouverture du public.

➤ Tour de France 2009



Les coureurs du Tour ne sont partis qu'une seule fois de Bourgoin-Jallieu, en 1962, pour un contre-la-montre en direction de Lyon.

47 ans après, les coureurs feront escale dans la cité de Frédéric Dard pour une étape de 178 kilomètres à destination d'Aubenas.

Le départ aura lieu à 11 heures le vendredi 24 juillet 2009 dans la cité Berjallienne.

Venez les encourager !



PÈLE MÈLE

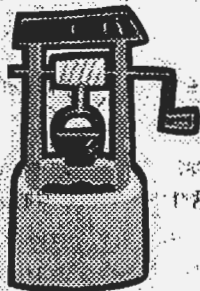
DECHETTERIE



La déchetterie de Villette de Vienne sera fermée du 7 au 14 juillet 2009 pour travaux.
Nous vous prions de nous en excuser et vous remercions pour votre compréhension.

La C.A.P.V

DECLARATION DE FORAGE



Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

- ❖ Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.
- ❖ Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire disponible sur <http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/> ou en mairie en précisant :

1. les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
2. les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé à la mairie.

ENQUETE



Vous avez découvert dans le bulletin n° 100 une enquête satisfaction visant à améliorer la qualité de votre bulletin.

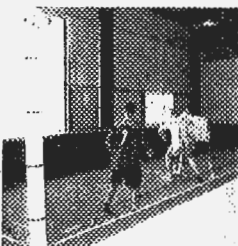
A ce jour, nous n'avons reçu environ que 5 % de réponses, (42 sur 850).
Ce résultat ne nous permet pas de réaliser une synthèse représentative.
Aussi nous repoussons à la rentrée la diffusion des résultats.

Il est donc encore temps pour vous de répondre. Vous ne trouvez plus votre questionnaire ? Des exemplaires sont à votre disposition en mairie.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de rédaction !

NOUVELLE ACTIVITE

MATCHBALL



Nouveau à Chuzelles, le complexe sportif "**MATCHBALL**" vous propose :

- du foot en salle,
- du tennis ballon,
- du badminton,
- du handball,
- du basket,
- du volley,
- ❖ des formules anniversaires, enterrements de vies de garçons....
- ❖ ainsi qu'un snack bar climatisé.

Du lundi au vendredi 11h à 21h Le samedi de 10h à 20h

1h de sport pour 6€ par pers. et 5€ pour les étudiants,

Renseignements et réservations au : 0474795458
site Internet: www.matchball.fr

QUE FAIRE PENDANT L'ETE 2009 ?



CINE ETE 2009

La première étoile :

7 juillet Pont Evêque
8 juillet Vienne Saint Germain
13 juillet Vienne Estressin
17 août Saint Romain en Gal
25 août Saint Sorlin

Madagascar 2 :

17 juillet Chasse Sur Rhône
22 juillet Jardin
6 août Parc de Gémens

Erreur de la banque en votre faveur :

23 juillet Septême
27 juillet Vienne Hôtel de Ville
13 août Chonas l'Amballan

Mamma Mia :

6 juillet Villette de Vienne
28 juillet Saint Romain en Gal.

Coco :

30 juillet Chasse sur Rhône

L'âge de glace 3 :

3 août Moidieu Détourbe
19 août Chasse Sur Rhône
27 août Vienne Gymnase J Moulin
31 août Vienne Malissol

OSS 117 :

10 août Estrablin
24 août Vienne Estressin

SAFARI :

3 juillet Luzinay
20 juillet Vienne Maupas
12 août Pont Evêque



Avez-vous déjà participé à l'ambiance des joutes nautiques ?

**11 et 12 juillet : éliminatoires du
championnat de France à Loire Sur
Rhône**

13 juillet : joutes à Givors
14 Juillet : joutes à Tain / Tourmon
19 juillet : joutes à Vienne
18 et 19 juillet : joutes à Serrières
**26 juillet : finale de la coupe de France à
Ternay**

15 et 16 août Chavanay
23 août Isle sur La Sorgue
**30 et 31 août : finales du championnat de
France à saint Pierre de Bœuf**
5 septembre à Ternay
5 et 6 septembre à Givors
6 septembre à Ampuis



Les cafés de l'été sur Condrieu tous les mardis du mois de juillet, sur les places de la ville :

**PHOENIX, FRANCK PATRICK, STEPHANIE
RODRIGUEZ et SOUSKAIL** animent les soirées
condriotes par leurs ambiance tantôt country,
tantôt populaire, tantôt guinguette et enfin vous
emmènent aux Antilles.

Les Authentiks des 22 au 23 juillet au théâtre antique de Vienne :

BIRDY NAM NAM vous feront vibrer sur le dance
floor ; **MASSILIA SOUND SYSTEM** mélange
tradition et ragga pour vous emmener à Marseille ;
RIT vs PAPET-J vous charmera par son univers
surprenant ; **PUPPETMASTAZ**, ces marionnettes
vous feront tourner la tête au son du hip hop ; et
bien d'autres vous feront connaître un univers
musical en dehors de la musique grand public.



Les visites guidées du pays viennois :

12 juillet : Vienne La Belle : époque romaine
15 juillet : Vienne vue de nuit : « Mythes et
légendes »
18 juillet : Balade nordique
22 juillet : Vienne au fil du temps
26 juillet : Vienne, cours et Demeures du centre
ancien
29 juillet : Les églises de Vienne

5 août : Vienne de Théâtre en Théâtre
9 août : Randonnée aquatique
12 août : Vienne Cité Sainte
16 août : Vienne, cours et Demeures du centre
ancien
19 août : Vienne au fil du temps
23 août : randonnée faune et flore
26 août : château de Septême
30 août : Vienne la Belle : époque romaine

Vous pouvez disposer de tous les renseignements
sur ces visites, soit auprès de votre mairie, soit
auprès de l'office du tourisme du pays viennois (à
côté du jardin municipal de Vienne).



OÙ EST PRISE CETTE PHOTOGRAPHIE ?

Voici une nouvelle rubrique de votre bulletin municipal... ludique !

Son objectif : faire découvrir les lieux de notre village, par des photographies passées ou contemporaines !

Déroulement :

- Les réponses seront remises en mairie à l'aide du coupon ci-dessous. Parmi les bonnes réponses, un seul gagnant sera tiré au sort.
- Il sera alors contacté et invité à proposer sa propre photographie, mise en jeu dans le bulletin municipal suivant.
- La réponse à la première mise en jeu sera donnée à cette occasion, suivie du nombre total de bonnes réponses et du nom du gagnant.

Règlement :

- Ce jeu est ouvert à tous les Chuzellois.
- Les photographies présentées doivent avoir pour objet un lieu de la commune de Chuzelles.
- Ce lieu doit être public.
- Si des individus sont présents sur la photographie la Commission Communication s'assurera de l'accord d'utiliser leur image et se réserve le droit de ne pas diffuser la photographie (droit à l'image).
- Les photographies ne doivent pas être injurieuses, immorales ni obscènes.
- Le respect des lieux et des personnes figurant sur les photographies est un pilier de ce jeu.



Alors... où est prise cette photographie ?

✂-----

Jeu : "Où est prise cette photographie. BM 101"

Nom : Prénom :

Téléphone : (indispensable pour être contacté en cas de tirage au sort)

Votre réponse :

(Adresse exacte du lieu présenté sur la photographie)

Bulletin à découper et à remettre en mairie dans l'urne prévue à cette effet (ou sous enveloppe avec la mention "jeu du Bulletin Municipal" dans la boîte au lettre de la mairie)



La vie associative Chuzelloise

Liste des manifestations prévues sur la commune pour les mois à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
LUNDI 6 JUILLET	CINE ETE Mama mia	21 H	VILLETTE DE VIENNE
MARDI 7 JUILLET	CARAVAN'JAZZ	A partir de 19 H 00	LUZINAY
JEUDI 9 JUILLET	CONCOURS DE BOULES ABC	A partir de 13 H 30	STADE
LUNDI 13 JUILLET	FESTIVITE DU FEU D'ARTIFICE	A partir de 18 H 30	STADE
VENDREDI 31 JUILLET	CONCOURS DE BOULES ABC	A partir de 18 H 00	STADE
MARDI 4 AOUT	CONCOURS DE BOULES - FINALE ABC	A partir de 18 H 00	STADE
JEUDI 3 SEPTEMBRE	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE INSCRIPTIONS	16 H 30 18 H 00	MILLE CLUB
MARDI 8 SEPTEMBRE	ECOLE DE MUSIQUE INSCRIPTIONS	16 H 30	Ecole de Musique SEYSSUEL
VENDREDI 25 SEPTEMBRE	ASSEMBLEE GENERALE APE	20 H 00	POLETIERES
SAMEDI 10 OCTOBRE	ASSEMBLEE GENERALE ARTS & LOISIRS A GOGO	11 H 00	POLETIERES
SAMEDI 10 OCTOBRE	CONCOURS DE COINCHE LE TRAIT D'UNION	14 H 00	MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.
- Lorsque vous souhaitez emprunter du matériel municipal, votre demande doit parvenir en Mairie 15 jours avant la location. Merci de respecter le matériel mis à votre disposition et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

CHORALE "La Clé des Chants"

Une année déjà s'est écoulée depuis nos manifestations du 30^{ème} anniversaire. Une année qui se termine par deux beaux concerts.

Le Vendredi 5 Juin, à l'église Saint Nicolas à Givors, la chorale a participé à une rencontre. « Les Chœurs de Givors », que nous avons reçus il y a quelques années, la « Maitrise du Conservatoire » de Givors, que nous avons reçue également à Chuzelles, et les chorales « Vocalizon » de Saint Symphorien d'Ozon, « Le Tourdion » de Brignais et « La Clé des Chants » se produisaient à tour de rôle. On a pu constater, et c'est bien sympathique, la variété des répertoires.

Puis tous les choristes, 130 environ, se retrouvaient dans le chœur pour chanter, ensemble, « la Fantaisie de Beethoven ».

Devant un public attentif, cette œuvre pour piano, orchestre, solistes et chœurs, dirigée par Patrick Mange, fut un grand moment d'émotion et de communion par la musique.

Ovationné par les spectateurs, debout, ce concert restera pour nous une grande soirée musicale, un évènement dans notre vie associative.

Notre saison s'est terminée à la « fête de la Musique » à Communay, le Dimanche 21 Juin. Les mélomanes rassemblés dans la « rue du Lavoir » ont écouté avec intérêt (malgré les conditions un peu difficile du chant en plein air) et applaudi chaleureusement notre prestation.

Jeudi 25 Juin, notre repas annuel de clôture a rassemblé les choristes une dernière fois avant les vacances d'été, aux Poletières, à 19h30. Chacun apporte « son panier » et on partage dans la convivialité, le chant, la musique, ...les spécialités gastronomiques de nos chefs.

On se retrouvera le Jeudi 10 Septembre dans la même salle, de 20h30 à 22h00 pour la reprise. Vous avez envie de chanter ? N'hésitez pas ! Vous serez bien accueillis et dans une chorale on n'est jamais trop nombreux,

Alors à bientôt
Et Bonnes Vacances à tous

Le bureau

Ecole de musique de Seyssuel-Chuzelles

L'année a été particulièrement riche et s'est clôturée à l'occasion de l'audition de fin d'année qui a eu lieu le 17 juin dans la cour de l'Ecole de Musique.

Merci à tous d'être venus si nombreux !

Pour la rentrée prochaine, les inscriptions auront lieu le :

Mardi 8 septembre
A l'Ecole de Musique à Seyssuel
A partir de 16 H 30

Les horaires des cours seront confirmés avec les professeurs durant l'Assemblée Générale du jeudi 17 septembre à 20 H dans les locaux de l'Ecole de Musique.

Pour toutes informations (Horaires, Tarifs...), pensez à consulter le blog :

<http://www.seyssuelmusique.canalblog.com>

ACCA CHUZELLES



L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le vendredi 5 juin en présence de la quasi-totalité de ses membres.

A ce jour, le nombre de chasseurs sur la commune est stable avec environ 64 inscrits.

Le bilan financier montre une bonne gestion de l'association avec, en particulier, une très belle réussite pour les différentes manifestations réalisées sur la saison (Ball Trap, concours de coinche, repas chevreuil...).

Pour clôturer la saison et en remerciements aux agriculteurs qui permettent aux chasseurs de pratiquer leur sport favori, un repas est programmé le dimanche 5 juillet à l'aire de pique nique.

Le bureau est le suivant :

- Président : Patrick Labbe
- Vice président : Daniel Massat
- Secrétaire : Jean Jacques Martinho
- Secrétaire adjoint : Pierre Michael Janin
- Trésorier : Louis Carret
- Trésorier adjoint : Claude Bon
- Gardes : Louis Royet – Jean Claude Perroud

Pour tout renseignement :

Patrick LABBE – Président de l'ACCA – au 04.74.57.94.00



Chuzelles, le 15 juin 2009

Lors de l'assemblée générale du 24 avril plusieurs membres du conseil d'administration ayant annoncé leur décision de ne pas renouveler leur adhésion, nous avons constaté que nous ne comptons plus que sept membres dont un seul nouvellement élu.

Les statuts précisant que le conseil d'administration doit être composé d'au moins 10 membres, nous avons donc pris la décision d'arrêter toute activité au 30 juin et de dissoudre le comité des fêtes au plus tôt.

Un bureau, qui vaut liquidateur, a été élu afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour inventorier le matériel et solder les comptes.

Concernant le chapiteau, une convention avait été établie entre la mairie et le comité des fêtes qui en assurait la gestion. Nous mettons fin à cette convention au 30 juin : à partir du 1^{er} juillet, la gestion en revient donc à la mairie.

La dernière activité du comité des fêtes, le concours artistique, s'est déroulée le 13 juin.

Nous remercions toutes les associations et tous les Chuzellois qui nous ont accompagnés au cours de ces cinq années.

Le comité des fêtes de Chuzelles

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. ; 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

E-mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

Site Internet : <http://www.mairie-chuzelles.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00

